

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : M. MORIN Thierry, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, M. POUSSIER Tony, Mme HEUVELINE Patricia, M. RIDEREAU Maxime, Mme FERET Léa, Mme BADEUIL Claire, M. ROBILLARD Alain.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : Mme BOURREE Marie-France, M. BARBE Bertrand, Mme HAMARD Marie-Laure, M. EUVELINE Jacques, Mme BOITTIN Anne-Isabelle qui avaient donné procuration respectivement à M. MORIN Thierry, M. POUSSIER Tony, M. POIRIER Jean-Claude, Mme HEUVELINE Patricia, et Mme FERET Léa.

ETAIT ABSENT : N étant

Le conseil a élu pour secrétaire : Mme HEUVELINE Patricia

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion 08/09/2023 qui a été adopté à l'unanimité.

1) FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESEAU EAUX USEES RUE DE CIGNE ET RUE DE LA BREDACHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil municipal en date du 09 juin 2023 de retenir l'entreprise FTPB NORMANDIE pour les travaux de réseau eaux usées rue de Cigné et rue de la Bredâche.

Afin de financer ces travaux, les conditions du prêt ont été arrêtées comme suit :

- montant du prêt : 187 000 €
- échéances trimestrielles
- durée du prêt : 15 ans
- taux fixe
- frais de dossier

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE :

- de retenir le CREDIT MUTUEL qui propose, pour financer les travaux de réseau eaux usées rue de Cigné et rue de la Bredâche, un prêt de 187 000 € à un taux fixe à 4.62 %, remboursable sur une durée de 15 ans, échéance trimestrielle dégressive, frais de dossier 180 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts et tout autre document à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30